

## L'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne\*

Qui suis-je pour traiter pareil sujet ? Ni historien, ni sociologue, ni canoniste, je ne puis parler qu'en simple « abbé de campagne », sans feindre des compétences que je ne possède pas. Par ailleurs, culturellement et monastiquement, mon abbaye se trouve située entre le monde francophone et le monde germanophone, entre la commune et la stricte observance ; nos hôtes sont autant catholiques que réformés. Tous ces aspects ne sont pas innocents quand on réfléchit sur l'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne.

### Une paternité filiale

Pour réfléchir et dialoguer dans une situation de différence, il faut partir d'un fondement, et pour les Cisterciens l'un des fondements essentiels est la Règle de saint Benoît. Dans cette Règle, qui dit autorité dit abbé. La figure de l'abbé, choisi par la communauté et au service de celle-ci, se trouve au cœur de tout le développement de l'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne.

Avant de devenir abbé, je trouvais assez étrange que saint Benoît affirme, au chapitre deux de sa Règle, que *abbas* est le nom du Christ et qu'il applique à Jésus un passage de la lettre aux Romains (8, 15) où saint Paul se réfère clairement à Dieu le Père :

On croit fermement que l'abbé tient la place du Christ dans le monastère, puisqu'on l'appelle de son nom même, selon ces paroles de l'Apôtre : Vous avez reçu l'esprit des fils d'adoption, par lequel nous criions : Abba, c'est-à-dire Père.

---

\* Conférence prononcée lors du Colloque de Dijon, les 15 et 16 octobre 1998 (et publiée une première fois dans les *Actes* de ce colloque) : *La place du monachisme et particulièrement du monachisme cistercien dans la construction de l'Europe, hier, aujourd'hui et demain.*

Cela me faisait un peu douter du sens exégétique du Père des moines d'Occident. C'est en devenant abbé que cette liberté d'interprétation m'est devenue de plus en plus chère. En effet, saint Benoît nous fait percevoir que l'abbé n'est pas appelé d'abord à refléter la paternité de Dieu le Père, mais la paternité du Fils, de Jésus Christ. Cela est très important, car si la paternité de Jésus est certes la même que celle du Père – « Qui m'a vu a vu le Père. [...] Je suis dans le Père et le Père est en moi. » (Jn 14, 9.11) –, c'est une paternité filiale, une paternité telle que celui qui l'exerce reste toujours fils et peut toujours recourir à un Père qui est plus grand. Jésus exerce une vraie paternité envers ses disciples, mais lui, il reste Fils, il demeure dans sa relation filiale envers le Père et il peut constamment se confier au Père dans ses joies et dans ses souffrances. Dans l'exercice de son amour paternel envers les disciples et les foules, il garde toujours son regard intérieur tourné vers le Père, source de toute paternité.

Ceci engendre une conséquence importante également pour le ministère de l'abbé. La paternité du Christ, puisqu'elle est une paternité de Fils, garde toujours une couleur fraternelle. Jésus considère ceux qui le suivent comme ses frères. En ce qui concerne l'abbé, cela est fondamental. Si un pouvoir lui est confié, ce pouvoir est paternel dans la mesure où il demeure filial par rapport à Dieu et fraternel par rapport aux hommes.

Saint Benoît situe ainsi nettement l'exercice du pouvoir abbatial à un niveau christique. Si l'autorité abbatiale est conférée juridiquement à un moment précis par un acte juridique déterminé, l'élection, dans son essence elle est une autorité à recevoir constamment au niveau d'une relation filiale qui demeure, du début à la fin, la consistance et l'âme de la charge et du pouvoir qu'elle peut comporter. Ce pouvoir ne procède pas de l'automatisme d'un acte juridique, mais du constant ressourcement dans une relation d'abandon au Seigneur.

L'acte juridique, telle une élection et la confirmation par une autorité supérieure, désigne la personne investie de l'autorité abbatiale ; toutefois, la consistance de l'autorité ne dérive pas de l'acte juridique, mais de la situation par rapport au Christ dans laquelle la personne désignée est établie et reconnue. Remarquons que saint Benoît est assez souple quant à la forme juridique de la désignation de l'abbé :

Dans l'élection, on aura égard au mérite de la vie et à la doctrine spirituelle du candidat, quand bien même il occuperait le dernier rang dans la communauté (64, 2).

Ainsi, l'abbé, normalement choisi par toute la communauté, peut être choisi aussi par « une partie de la communauté, même petite, au jugement plus sage » (64, 1). Encore plus, si la communauté choisit un abbé indigne, saint Benoît donne à l'évêque du lieu, aux abbés des alentours et même aux simples chrétiens du voisinage, le pouvoir d'intervenir et de pourvoir eux-mêmes « d'un digne chef la maison de Dieu » (64, 3-5).

Il est toujours important, même dans une époque juridiquement plus précise comme la nôtre, de ne pas perdre de vue le souci profond de saint Benoît, car ce souci nous aide à récupérer toujours à nouveau la priorité de l'être sur la fonction. Tout exercice du pouvoir dans l'Église comporte une situation de dépassement du pur niveau juridique.

Pour saint Benoît, l'abbé devrait être un pasteur capable de faire avancer la communauté qui l'a élu. Cela comporte une sorte de dépassement par rapport à l'acte de désignation de l'abbé. L'abbé est élu démocratiquement. Mais à la différence des autorités politiques, cet acte démocratique est immédiatement dépassé par la situation de paternité pastorale dans laquelle la personne désignée est instituée. L'élection « lance » l'abbé, elle ne devrait pas être une chaîne à ses pieds. Cela est typiquement ecclésial et peut fonctionner, parce que, dans l'Église, la position d'autorité établit la personne dans une situation par rapport à Dieu qui est bien plus astreignante que le contrôle démocratique sur l'exercice de la charge. S'il y a une dégénérescence de la démocratie moderne par rapport à cela, c'est justement dû au fait que l'on a soustrait la position d'autorité de sa responsabilité par rapport à Dieu. Le problème de la démocratie aujourd'hui n'est pas dans son fonctionnement, mais dans son athéisme.

### **Une démocratie d'obéissance**

Plutôt que de dire que l'abbé est élu démocratiquement, il faudrait dire qu'il est élu communautairement, « communionnellement », ou ecclésialement, en ce sens que l'élection est un acte ecclésial, un acte de la communauté chrétienne. La Charte de Charité parle souvent des communautés monastiques en utilisant le terme « Église ». Cela entraîne que l'acte humainement posé a une valeur théologique, en vertu de l'Incarnation du Verbe de Dieu qui fait de l'Église son Corps, le signe humain du divin. L'élection dans nos démocraties modernes veut exprimer la volonté du peuple. L'élection dans une communauté d'Église a pour finalité d'exprimer la volonté de Dieu. Ainsi, une élection abbatiale est, ou devrait être, pour la communauté électrice un acte d'obéissance.

Si je mets l'accent sur la valeur théologale qui est en jeu dans l'exercice du pouvoir abbatial, c'est parce que c'est à partir de la conscience de cette valeur qu'on peut vraiment trouver un fondement qui permette de discerner l'opportunité ou non de mesures, de décisions, d'usages qui conditionnent aujourd'hui l'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne. Sans cette conscience, inévitablement on jugera à partir de critères mondains, d'après des schémas mondains de pensée et de *praxis*. Cela peut être parfois utile pour un meilleur fonctionnement de l'autorité, mais à quoi sert le fonctionnement si on le paie au prix de l'identité, de la nature de l'autorité même ?

Au contraire, il appartient à la nature même du christianisme de croire et d'expérimenter qu'une donnée théologiquement vraie a toujours une valeur qui s'exprime jusque dans le fonctionnement. Le dogme chrétien, s'il est accueilli dans la foi, engendre toujours une *praxis*, une vie.

### La soif de dominer

J'aimerais m'arrêter sur un deuxième point, le danger le plus grand qui hante tout exercice du pouvoir dans l'Église, dans les Ordres et dans les communautés particulières. Quand on parle de responsabilité, d'autorité, de pouvoir dans l'Église, on se trouve face à deux interprétations : l'une est celle de la responsabilité comme service, l'autre celle de la responsabilité comme domination.

Saint Benoît est très lucide sur cette ambivalence de l'exercice de la responsabilité et il revient sur ce thème tout au long de la Règle. Il suffit de citer le jeu de mots qu'il emprunte à saint Augustin et qu'il adresse à l'abbé : *prodesse magis quam praeesse* (64, 8). Il ne fait d'ailleurs que transmettre un des grands enseignements de l'Évangile et de toute la tradition monastique.

Si l'on prend par exemple le chapitre 21, sur les doyens du monastère, on peut constater que saint Benoît, par de fines allusions, place l'exercice de la responsabilité à la bifurcation entre la voie du service, dont le modèle est le diacre Étienne, et la voie du désir de domination, dont le modèle est Judas Iscariote. D'une part donc, le service jusqu'au don total de la vie, d'autre part le désir du pouvoir jusqu'à trahir le Christ et à se suicider : on voit là les aboutissements extrêmes des deux façons de concevoir et de vivre une responsabilité dans l'Église ou dans une communauté.

La soif du pouvoir nous guette tous sans exceptions. Je crois que cela fait partie de la santé et de la vérité d'une communauté, d'un

Ordre, de l'Église entière, de savoir admettre que cette tendance est là, en chacun, et que c'est cela qui en nous peut nuire le plus au Royaume de Dieu. D'autres défauts, d'autres tendances, peuvent nous faire tomber, nous pousser à faire des erreurs, mais ce qui divise une communauté, ce qui divise une famille monastique, ce qui divise l'Église, ce ne sont pas les fragilités : c'est le désir orgueilleux de dominer.

On pourrait lire la Règle de saint Benoît comme une sorte de manuel pour lutter contre cette tendance. Toute la Règle est animée par une spiritualité qu'on pourrait appeler « humilité de communion », l'humilité en situation de vie communautaire. Il n'est pas un seul moine, du novice à l'abbé, il n'est pas un seul officier du monastère, du lecteur de table au cellérier ou au prieur, qui ne soit invité à renoncer au désir de dominer pour embrasser l'humilité fraternelle du service.

Pourquoi cette insistance de Benoît comme aussi de la spiritualité monastique et cistercienne de tous les temps ? C'est qu'on touche là un point essentiel de la vie selon l'Évangile. Jésus nous montre que la soif du pouvoir est la caractéristique du monde, de l'esprit du monde, tel qu'il se trouve à la suite du péché. Ce qui fait le dynamisme du monde, c'est la soif de dominer. Et Jésus s'y oppose explicitement dans son enseignement et dans sa vie :

Les rois des nations dominent sur elles, et ceux qui exercent le pouvoir sur elles se font appeler Bienfaiteurs. Mais pour vous, il n'en va pas ainsi. Au contraire, que le plus grand parmi vous se comporte comme le plus jeune, et celui qui gouverne comme celui qui sert (Lc 22, 24-26).

C'est ainsi que le Christ a lancé sa propre révolution dans l'histoire. Le renoncement à l'esprit de domination est l'un des traits spécifiques de Jésus. Il se présente au monde, depuis la naissance à Bethléem jusqu'à la mort sur la Croix, comme le Roi qui ne domine pas, le Roi qui renonce à la soif du pouvoir, le Roi qui sert, le Roi esclave. Son Royaume n'est pas de ce monde, non seulement parce qu'il ne dispose pas d'un territoire, mais parce que lui, le Roi, ne partage pas l'esprit du monde, le désir du pouvoir. « Heureux les doux, car ils posséderont la terre ! » (Mt 5, 4).

Le renoncement à dominer est tellement la caractéristique propre à Jésus Christ que lorsqu'il demande à ses disciples d'abandonner cette tendance, il dit simplement que lui, Jésus, n'est pas cela. Le renoncement à la soif du pouvoir trouve son fondement essentiel dans la personne et la vie du Christ lui-même : « Moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (Lc 22, 27).

Cela est si vrai et si important que tout l'événement pascal est introduit et résumé par le lavement des pieds. Il ne s'agit pas seulement d'un exemple de service, de bienfaisance, de la part de Jésus. Le lavement des pieds exprime le choix fondamental par lequel Jésus renonce à tout pouvoir pour suivre la voie du plus humble service :

Sachant que le Père lui avait tout remis entre les mains et qu'il était venu de Dieu et qu'il s'en allait vers Dieu, il se lève de table, dépose ses vêtements et, prenant un linge, il s'en ceignit (Jn 13, 3-4).

Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres (Jn 13, 14).

Cet épisode du lavement des pieds, on le sait, illustre chez saint Jean le mystère eucharistique. L'Eucharistie est pour nous ce qu'est le Christ. Ainsi, dans l'humilité et la douceur qui renoncent à la soif de dominer, il nous est donné d'adhérer à ce que le Christ est dans son être le plus profond et dans sa relation avec tous : « Chargez-vous de mon joug et mettez-vous à mon école, car je suis doux et humble de cœur » (Mt 11, 29).

Une autre référence à l'Évangile s'avère très éclairante, l'épisode de Jésus tenté au désert. Dans le récit selon saint Matthieu, la tentation du pouvoir est présentée un peu comme la tentation suprême, celle par laquelle, si on y cède, on adore Satan. Le diable en effet montre à Jésus « tous les royaumes du monde avec leur gloire et lui dit : Tout cela, je te le donnerai, si tu te prosternes pour m'adorer » (Mt 4, 8-9). Jésus devient à ce moment très dur avec le tentateur : « Retire-toi, Satan ! Car il est écrit : C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, et à lui seul tu rendras un culte » (v. 10). Et c'est alors que le diable quitte Jésus, comme pour signifier qu'il n'y a pas de tentation plus grande que celle de dominer. Et donc il n'y a pas de victoire plus grande sur Satan que lorsqu'on renonce à dominer.

C'est quand on renonce à se laisser déterminer par la soif de domination, que s'éloigne de notre cœur et de nos communautés le *diablos*, celui qui divise, celui qui nous divise intérieurement et entre nous, parce qu'il nous sépare du Christ, l'Agneau immolé. La douceur du Christ n'est pas un sentiment mièvre, une simple gentillesse. Elle est en lui le choix de ne pas vouloir dominer, de ne pas désirer un pouvoir dans sa relation avec les autres. Dans ce sens, son Règne n'est pas de ce monde.

Jésus ne venait pas enlever le pouvoir à Hérode, à Pilate ou à César. Mais il venait enlever au pouvoir sa place d'idole, sa place de fin en soi, sa place diabolique. Car, dans le pouvoir désiré comme fin, l'homme devient son propre dieu. C'est pourquoi Jésus a toujours

dérangé les empereurs de toutes les époques, car l'empereur tôt ou tard désire être adoré parce qu'il adore lui-même son propre pouvoir.

Jésus fuit le pouvoir quand il constate que la foule veut le faire roi au sens mondain du terme. Il accepte l'hommage de la foule uniquement quand il entre à Jérusalem pour y être crucifié. Mais chaque fois qu'on le cherche pour le faire roi, Jésus se cache. Où se cache-t-il ? Dans l'adoration du Père : « Jésus, se rendant compte qu'ils allaient venir s'emparer de lui pour le faire roi, s'enfuit à nouveau dans la montagne, tout seul » (Jn 6, 15). Il nous apprend ainsi que la soif de dominer est vaincue quand l'homme adore le Père. L'antidote à la soif de pouvoir qui divise les hommes n'est pas le renoncement à l'exercice de l'autorité, mais l'adoration du Père. C'est le caractère filial de l'autorité qui seul peut préserver l'exercice du pouvoir du cancer de la soif de domination. En effet, c'est la dimension filiale de la paternité ecclésiale qui peut la préserver de l'idolâtrie du « moi » inhérente à la soif diabolique de dominer.

### **Une fraternité d'abbés et d'abbayes**

L'exercice du pouvoir dans l'Église est donc confronté à ces deux modèles fondamentaux : celui de la paternité filiale du Christ et celui, diabolique, du désir idolâtrique de domination. D'une part, pouvoir pour les autres, pouvoir comme amour et don ; d'autre part, pouvoir pour soi, pouvoir égoïste. C'est en tenant compte de cette ambivalence que nous pouvons maintenant évaluer combien peuvent être précieux les instruments de sauvegarde du caractère fraternel de l'exercice du pouvoir que la tradition cistercienne a su se donner dès l'origine.

La Famille cistercienne a reçu en héritage de ses premiers Pères, de ses premières communautés, une structure de fraternité entre monastères et entre abbés qui, si elle est vécue dans sa vérité, s'insère précisément en cet endroit où il est constamment nécessaire de séparer l'ivraie de la soif de domination du bon grain de l'autorité comme service paternel et fraternel. Les structures typiques de l'Ordre cistercien, comme le Chapitre général, le système des filiations, du père immédiat, de la visite régulière, etc., sont, ou devraient être, des structures de sauvegarde de la valeur théologique du pouvoir abbatial.

À l'image de la paternité du Christ, l'autorité abbatiale est pour saint Benoît filiale et fraternelle. La force de la Famille cistercienne, dès les débuts, a été de se donner des instruments de sauvegarde et de vérification de cette nature filiale et fraternelle de l'exercice de l'autorité. On pourrait facilement constater que les périodes de crise dans la Famille cistercienne ont surtout coïncidé avec, d'une part, la

perte ou la négligence par rapport à ces instruments de soutien, de l'autre, ou en même temps, avec la perte de conscience que ces structures sont données à l'Ordre justement pour cultiver la fraternité filiale des abbés, et non seulement pour gérer le fonctionnement d'une organisation ou d'une confédération de monastères. Ainsi, la Charte de Charité est une Charte de fraternité entre abbés et abbayes, une Charte qui veut sauvegarder et promouvoir, voire restaurer, la fraternité comme garantie d'un exercice évangélique du pouvoir, d'un exercice fraternel et filial du pouvoir, à l'image de l'autorité et du service du Fils de Dieu.

Cîteaux a été fondée comme communauté structurée. Le mouvement cistercien est né dans une communauté déjà pourvue d'une structure d'autorité définie par la Règle de saint Benoît. Une structure si bien déterminée, que le fondateur a pu s'en aller après une année sans que le mouvement s'arrête. Ce noyau aurait pu demeurer stérile et disparaître très vite. Dieu lui a donné fécondité. Mais cette fécondité aurait pu se disperser si une plus vaste structure de paternité-fraternité n'avait pas été conçue. La force de l'Ordre cistercien a été la fraternité des abbés, c'est-à-dire une organisation qui a su concilier l'exercice de l'autorité avec l'humilité de la fraternité. On ne pense peut-être pas assez que le Chapitre général était un lieu d'humilité fraternelle, un lieu où les abbés devaient chaque année faire un peu le sabbat de leur pouvoir, de leur autorité, pour se retrouver comme frères entre frères. Et c'est justement cela qui donnait solidité et durée à leur autorité, tant au niveau de l'Ordre qu'à celui de leur communauté particulière. Loi de la kénose chrétienne où la puissance est créée et consolidée par la faiblesse de l'amour.

La récupération constante de l'exercice du pouvoir comme service est une réforme de l'intérieur qui est plus importante que l'adaptation des structures. Des structures inadéquates, démodées, vécues dans un humble esprit de service, gardent une fécondité évangélique beaucoup plus grande que des structures parfaitement mises à jour mais vécues avec esprit de domination.

### *Sapientiae doctrina*

À partir de tout ce qui précède, on peut comprendre combien les personnes ou les instances qui sont appelées à exercer une autorité sont tenues de poser un choix, un choix fondamental, un choix intérieur qui a de grandes conséquences aussi extérieurement : le choix entre la voie du bon pasteur qui donne sa vie au Père pour les brebis et la voie du mercenaire, déterminée par la soif du pouvoir comme fin en soi. Un tel choix ne s'improvise pas. Il n'est pas non plus fait d'un

coup, une fois pour toutes. Ce choix nécessite un discernement, donc une sagesse.

Saint Benoît demande que dans l'élection de l'abbé du monastère on ait égard essentiellement au mérite de la vie et à la doctrine de sagesse (64, 2). Les mêmes qualités sont requises pour les doyens qu'on pourrait instituer dans les communautés nombreuses (21, 4). Il y a là un point capital de l'exercice de l'autorité en général et ecclésiastique en particulier. La sagesse dans l'enseignement n'est pas une qualité à côté de l'exercice du pouvoir. Malheureusement nous avons perdu aujourd'hui le sens de l'importance de la sagesse dans le choix de nos autorités civiles, souvent réduites à n'être que des fonctionnaires assurant le fonctionnement technique de la société. L'élément de la doctrine de sagesse est au contraire essentiel parce que la doctrine de sagesse est le niveau où l'exercice d'une autorité s'adresse à la liberté des personnes soumises à un pouvoir de responsabilité. La sagesse du responsable interpelle la liberté de ceux dont il a la charge et est ainsi la condition *sine qua non* de la liberté, et donc de l'humanité, de l'obéissance à une autorité.

Là aussi nous avons beaucoup à apprendre de la tradition cistercienne. Le Chapitre général annuel n'était pas seulement un parlement pragmatique : c'était un lieu d'échange de doctrine de sagesse, un lieu d'écoute, d'expression et d'approfondissement de la doctrine sapientielle des abbés réunis, un lieu où les abbés se mettaient ensemble à l'écoute de l'Esprit Saint pour approfondir la Sagesse qui vient de Dieu.

Est-ce vrai aussi aujourd'hui ? Oui, mais pas toujours et jamais assez. De toute façon, il y a là un des points où la Famille cistercienne, avec l'Église en général, doit donner un témoignage précieux et urgent au monde politique européen.

### **La situation actuelle**

Quelle est aujourd'hui la situation de l'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne ? Elle est suspendue entre deux tendances. D'une part la tendance à réglementer l'exercice du pouvoir d'après des normes ou des critères qui, bien qu'utiles, demeurent mondains ou, au moins, ont une racine mondaine. Appartiennent à cette tendance la transformation du Chapitre général en une sorte de parlement, l'usage de la nomination des abbés et des abbesses « pour un temps déterminé » de quelques années seulement, certains aspects de la réduction des compétences de l'abbé général, etc. Entendons-nous bien, tout cela comporte des côtés positifs. Ce que j'aimerais simplement faire ressortir c'est le danger latent de la perte de valeurs plus profondes

en faveur de critères fonctionnalistes, bien que dictés par un souci pastoral.

L'autre tendance est la redécouverte de la fraternité, voire de l'amitié, entre tous ceux et celles qui sont chargés du ministère abbatial. Cette tendance ne surgit pas parallèlement à l'autre, elle semble plutôt s'infiltrer peu à peu dans les autres instances, traditionnelles ou nouvelles, peu importe. Et c'est une tendance qui, par sa force intrinsèque, arrive à réformer, je dirais même à transfigurer aussi les instances enfantées par un esprit peu conforme à l'identité originelle des Cisterciens. Lié à cette tendance est le phénomène de l'irruption des abbesses dans les structures d'exercice du pouvoir de la Famille cistercienne, irruption qui est moins le fruit de revendications à couleur féministe que d'une communion fraternelle déjà existante et opérante qui demande à s'exprimer de façon adéquate.

Souvent ce que le juridisme, le rationalisme, les idéologies de toutes couleurs, jettent par la fenêtre, rentre tôt ou tard par la porte de l'être, de la réalité, de l'expérience de la vie, qui, elle, ne peut jamais se passer du réel, même quand elle feint de l'ignorer. Cette redécouverte de l'importance de l'amitié pour vivre en vérité l'exercice du pouvoir est et peut être féconde. Fruit d'une époque, notamment de l'après 1968 où les relations humaines semblent, au moins en surface, s'être simplifiées, dé-formalisées, cette tendance n'est pourtant pas purement sociologique car elle explicite une dimension ecclésiologique fondamentale : la *communio*. Le Concile Vatican II y est sûrement pour quelque chose.

Quant à l'exercice de l'autorité dans l'Église, les dernières décennies ont vu se tresser différents courants à travers lesquels, non sans peine, celui que l'événement du Concile a remis au centre, arrive lentement à s'affirmer comme le plus adéquat à la nature de l'Église et à sa mission dans le monde d'aujourd'hui. En simplifiant beaucoup, on pourrait dire qu'au cours du xx<sup>e</sup> siècle on a vu la société, et l'Église avec elle, passer d'un régime de paternité sans fraternité à un régime de fraternité sans paternité. Entre ces deux extrêmes du balancement social et psychologique de notre époque, l'Église, malgré toutes les compromissions de ses membres avec ces deux extrêmes, a pu, par la réforme qui s'est cristallisée lors du Concile, réaffirmer la vérité de la *communio* en tant que vie filiale qui trouve dans le Christ et par l'Esprit Saint l'harmonie entre paternité et fraternité, harmonie qui est propre à l'amour du Christ.

Or, la notion théologique de *communio* n'est pas indifférente au thème de l'exercice du pouvoir dans une Famille religieuse comme la nôtre. Comme dans l'Église en son ensemble, on est en train de voir

la *praxis* de l'autorité passer d'une conception déterminée par une définition sociétaire de l'Église à celle qui est déterminée par une définition théologique, où le modèle de la vie ecclésiale, et donc aussi de l'exercice de l'autorité, n'est pas uniquement la société humaine naturelle, mais la communion de la Très Sainte Trinité se révélant par le Christ ; communion trinitaire à laquelle participe sacramentellement la communauté des fidèles, Corps du Christ.

Ainsi l'Église peut progresser de l'identification à la société naturelle à la conscience sacramentelle de sa vocation trinitaire s'exprimant dans la communion, mais cela ne se fait pas sans quelques perturbations. Perturbations provenant non tant de la faiblesse humaine et du péché – elles ne manqueront jamais sur cette terre – mais plutôt de l'auto-compréhension de la communauté chrétienne. Souvent, en croyant se soustraire à certaines structures qui relevaient de la vision sociétaire de l'Église, on en cultive d'autres qui sont peut-être plus modernes, mais pas mieux enracinées dans la nature profonde du mystère ecclésial. Ainsi, pour demeurer dans notre thème, passer d'une vision de l'exercice du pouvoir dans l'Église empruntée au modèle monarchique, à une autre, empruntée au modèle démocratique, ne veut pas toujours dire que cet exercice du pouvoir a gagné en fidélité et cohérence avec le mystère de l'Église.

Les Constitutions et les Statuts élaborés par nos Ordres dans l'après-Concile trahissent parfois la tension entre la définition sociétaire de l'Église dominante avant le Concile et la vision sociologique de l'Église déterminée par l'après 1968. Entre ces deux écueils, la barque encore fragile de l'Église comme mystère de communion dont on a repris conscience grâce à Vatican II, s'est avancée solitairement mais sûrement, grâce à Paul VI et Jean-Paul II et au souffle de nouveaux charismes suscités dans l'Église par le Saint-Esprit.

### « Avance au large et jetez les filets ! » : une autorité de communion

Une des scènes évangéliques qui exprime le mieux pour moi la nature et la dynamique de l'exercice du pouvoir dans l'Église et dans la Famille cistercienne est celle où, en l'évangile de saint Luc, Jésus dit à Pierre : « Avance au large et jetez les filets pour la pêche ! » (5, 4).

Remarquons que le Christ passe du singulier au pluriel. « Avance au large » dit la responsabilité personnelle de Pierre. C'est lui qui doit obéir le premier dans la foi, en s'appuyant essentiellement sur la Parole du Seigneur, le Seigneur qui est là, présent, et qui l'interpelle personnellement. L'exercice du pouvoir par Pierre est avant tout une

obéissance dans la foi : « Maître, nous avons peiné toute une nuit sans rien prendre, mais sur ta parole je vais jeter les filets » (Lc 5, 5).

Alors, dans cette foi et cette obéissance, le singulier de la responsabilité personnelle devient pluriel : « ...et jetez les filets pour la pêche ! » L'obéissance de Pierre devient pouvoir de mettre en mouvement aussi les autres. La foi d'un seul, appuyée sur la présence du Christ, peut produire une œuvre commune. Alors aussi la fécondité de l'œuvre devient commune : « Ils capturèrent une grande multitude de poissons. »

Aucun des éléments de cette dynamique ne doit être escamoté si on veut que l'exercice de l'autorité ait la forme, la nature, la fécondité voulues par le Christ. Si Pierre ne prend pas personnellement la responsabilité d'écouter le Seigneur et de lui obéir, personne ne bouge dans la barque. Si les compagnons de Pierre n'entrent pas dans la dynamique de son pouvoir d'obéissance prioritaire – car c'est cela l'autorité dans l'Église, un pouvoir d'obéissance prioritaire – la barque ne peut pas avancer au large, en eau profonde, et la fécondité de grâce est empêchée.

Le pouvoir dans la Famille cistercienne et dans l'Église ne peut s'exercer selon le Christ que dans ce jeu responsable de paternité-fraternité. Ce n'est pas seulement une question de subsidiarité, mais de communion responsable, fondée sur la foi dans le Christ présent, qui nous parle et nous indique la direction à suivre ensemble.

Toujours dans cet épisode évangélique, il faut remarquer que la scène se déroule à deux niveaux. Il y a deux pêches dans cet épisode : celle de la nuit et celle du matin. Celle de la nuit est une pêche régie par des critères humains. Pierre était déjà le chef de l'équipe de pêcheurs, mais son autorité était déterminée par des critères essentiellement humains : par exemple l'âge, le fait qu'il était le propriétaire de la barque, ou parce qu'il possédait des qualités de chef, voire un caractère autoritaire et volontaire que les autres ne pouvaient pas contrecarrer. La pêche de la nuit, déterminée par ces critères humains, n'a pas pu dépasser le niveau naturel : ils n'ont rien pris parce que le poisson était ailleurs, ou parce que les conditions physiques du lac ou de la météo n'étaient pas favorables.

La pêche du matin est formellement la même. Pierre en est encore le chef et ils sortent sur le même lac. Du point de vue naturel et humain, les conditions avaient plutôt empiré par rapport à la nuit : ils étaient tous fatigués, les poissons voyaient le danger, Pierre était plus nerveux que d'habitude. Mais tout change par le seul fait qu'il y a un mandat du Christ : « Avance au large ! » Ce mandat, cette mission,

change la nature de la réalité vécue. Tout est élevé à un niveau théologique de foi et d'espérance. Toute l'action devient obéissance à Dieu et donc ouverture à l'action de Dieu.

Si dans l'exercice du pouvoir dans nos monastères il y a du positif et aussi du négatif, des lenteurs, des pesanteurs, cela ne dépend pas d'abord d'une question formelle. Nous sommes toujours tentés de fonder nos espoirs sur des changements humains, formels, juridiques, tandis que le point essentiel est que tout exercice du pouvoir soit en premier lieu une obéissance au Christ. La meilleure réforme des structures de gouvernement de la Famille cistercienne, et de toute l'Église, sera toujours celle qui aidera mieux chaque responsable à consentir à ce que le Christ, présent ici et maintenant, nous conduise tous ensemble au large, afin que nos œuvres et nos efforts humains soient au service de sa fécondité qui sera toujours un miracle de grâce.

Ainsi l'exercice du pouvoir dans la Famille cistercienne garde son équilibre et sa vérité dans la mesure où il est vécu – comme pour chaque moine et chaque moniale – dans le seul désir de « ne rien préférer à l'amour du Christ, notre véritable Roi » (*RB* 4, 21 et *Prol.* 3).

*Abbaye d'Hauterive*  
*CH – 1725 POSIEUX*

Mauro-Giuseppe LEPORI, o. cist.  
abbé